

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 16 AVRIL 2024

L'AN 2024, le 16 AVRIL, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZETICZAK, Président, RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. CREMONT et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoir : M. DELHAYE, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

Excusé : M. MUZART, Administrateur.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.

Mmes BEGAT, PLANCKAERT et MOINAT, MM. BASSET, ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

AUBENTON - IMPASSE DU BOIS MILLET – CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE ET D'UNE DIZAINES DE LOGEMENTS DESTINES AUX GENDARMES – LANCEMENT D'UN MARCHE DE CONCEPTION REALISATION

Par délibération du 21 février 2024, le Bureau de l'OPH de l'Aisne a décidé de poursuivre les études nécessaires à la réalisation d'une gendarmerie avec 10 logements de fonction sur une emprise foncière située Impasse du Bois Millet à proximité de la Cité Jean Mermoz à Aubenton.

Face à la nécessité de pouvoir répondre rapidement à un besoin de construction de la nouvelle gendarmerie, il est envisagé de passer par un marché de Conception-réalisation.

Il est donc proposé au Bureau :

- d'autoriser le Directeur Général à procéder au lancement du marché de Conception-réalisation prévu par l'article L.2172-2 du Code de la Commande Publique,
- de décider d'indemniser les trois candidats sélectionnés pour remettre une offre à hauteur de 15 000 Euros T.T.C.

Cette indemnité constituera une avance sur honoraires du lauréat du marché de Conception-réalisation et sera déduite du montant de son marché.

- et d'autoriser le Directeur Général à
 - o lancer les études nécessaires à la réalisation de cette opération
 - o effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs au bon déroulement de ce projet.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

